



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Conseil Municipal du mercredi 27 mars 2024 à 19 h 00

Liste des délibérations votées

- **Délibération 24/29 – REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/30 – RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 24/02 DU 8 FEVRIER 2024 - OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/31 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/32 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** – Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ni Monsieur SLBANDANO qui lui a donné pouvoir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/33 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/34 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/35 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/36 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME** – Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ni Monsieur SLBANDANO qui lui a donné pouvoir. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Nombre de suffrages exprimés : 24
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Adopte la délibération présentée.

- **Délibération 24/48 – FIXATION DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/49 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'ETAT DANS LE CADRE DU FONDS VERT - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC MAITRISE DES DEPENSES ENERGETIQUES** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/50 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 1 ne prenant pas part au vote (JEAN Didier), adopte la délibération présentée.
- Délibération 24/51 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur SERRUS, Monsieur SBLANDANO et Monsieur JEAN ne prenant pas part au vote, adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/52 – APPROBATION DU BUDGET 2024 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (23), Monsieur SERRUS, Monsieur SBLANDANO et Monsieur JEAN ne prenant pas part au vote, adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/53 – SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/54 – APPROBATON D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "MAISON FAMILIALE ET RURALE" EXERCICE 2024** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25) et 1 ne prenant pas part au vote (JEAN Didier), adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/55 – APPROBATION D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO" EXERCICE 2024** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 2 ne prenant pas part au vote SERRUS Jean-Pierre (pouvoir de M. SBLANDANO) adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/56 – AVENANT A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON RELATIVE A LA MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNES** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/57 – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE SERVICE ENTRE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON RELATIVE A LA MUTUALISATION DE LA FONCTION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la délibération présentée.
 - **Délibération 24/58 – VENTE DE L'IMMEUBLE CADASTRE SECTION AL N° 202 SITUE PLACE DE LA VIERGE** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (25), Madame GROSSO ne prenant pas part au vote à l'unanimité, adopte la délibération présentée.

- **Délibération 24/72 – DEMANDE DE SUBVENTION 2024 - ASA CANAL DE CRAPONNE** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) et 1 ne prenant pas part au vote (COUSTABEAU Gérard), adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/73 – DEMANDE DE SUBVENTION 2024 DE L'ASSOCIATION PATRIMOINE ART ET CULTURE** – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (18) et 8 ne prenant pas part au vote (RICARD Isabelle, VANHALST Philippe, VANDENBOSSCHE Frédéric, BOUKHECHAM Amor, BOURGUE Michèle, CARELLO Danielle, ROUSSIER Michel, JEAN Nathalie), adopte la délibération présentée.
- **Délibération 24/74 – DEMANDE DE SUBVENTION 2024 DE L'ASSOCIATION LAPLACE** – Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (23) et 3 ne prenant pas part au vote (SERRUS Jean-Pierre, JEAN Didier, SBLANDANO Bruno pouvoir).

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

